



ESSONNE NATURE ENVIRONNEMENT

ORGE ENVIRONNEMENT HUREPOIX

Le 25 mars 2017

Madame La Ministre
De l'Écologie, du Développement
Durable et de l'Énergie
Hôtel de Roquelaure
246 Boulevard Saint Germain
75 007 PARIS

Objet : demande d'intervention pour l'amélioration du projet de la ZAC des Belles Vues sur le territoire d'Arpajon et d'Ollainville en Essonne

Madame la Ministre,

Nous avons été particulièrement sensibles à votre engagement et aux mesures prises sous votre ministère au service d'une qualité de l'air amélioré (1) et de l'arrêt indispensable de l'artificialisation des sols (2).

Nous sollicitons ainsi votre concours pour la prolongation de l'enquête publique en cours, concernant la ZAC des Belles Vues sur le territoire d'Arpajon et d'Ollainville en Essonne dont le terme est arrêté au 24 mars 2017. Une prolongation jusqu'au 15 mai prochain permettrait la tenue d'une réunion publique qui n'a pu se tenir jusqu'à ce jour (3). Cette lacune dans la concertation, ce défaut d'information induit que les avis recueillis lors de l'enquête publique peuvent ne pas représenter suffisamment l'esprit des administrés.

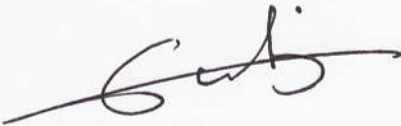
Ce projet, destructeur de 56 hectares de terres agricoles, est situé à 3,5 km des transports en commun en site propre et est coupé du cœur de ville d'Arpajon par la RD 20 qui est fortement saturé aux heures de pointe. Le projet porte sur la construction de 1 000 logements et l'aménagement d'une zone d'activités de 12,5 hectares.

L'ensemble présente des défauts majeurs, contraires à une urbanisation respectueuse d'une démarche de développement durable et porteur d'une dégradation de l'environnement et

de conditions de vie difficiles pour les habitants de cette future ZAC comme l'atteste le document joint à ce courrier (4).

Comptant sur votre soutien, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Dominique Deboise



Président de l'association
Orge Environnement Hurepoix
7, place de l'église
91630 – Marolles en Hurepoix

Jean Pierre Moulin



Président de la fédération
Essonne Nature Environnement
14, rue de la Terrasse
91360 Epinay-sur-Orge

(1) Démarche notamment de l'appel à projet "villes respirables en 5 ans" et mesures législatives et réglementaires de 2016

(2) Discours du 27 février 2017 à l'attention des 150 signataires de la convention TEP CV

(3) Un défaut de concertation contraire à une démarche de développement durable en pièce jointe et sur le site <http://zacagrophage.blogspot.fr/2017/03/un-defaut-de-concertation-contre-une.html?sref=fb>.

(4) www.essonne.gouv.fr (rubrique publications légales/enquêtes publiques/aménagement et urbanisme/aménagement) ou <http://lesbellesvues.net/vie-du-projet/>

(4) "Les incompatibilités du projet de la ZAC des Belles Vues, à Arpajon et Ollainville en Essonne, avec une démarche de développement durable"